



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement



## Communiqué de presse

Lyon, le 26 juin 2019

# CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE LA FRANCE ET L'ITALIE ÉCHANGENT SUR LEURS EXPÉRIENCES

Grâce à un projet européen intitulé STEPPING, du programme Interreg Méditerranée, l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement et les partenaires européens du projet ont testé des **modèles mutualisés de contrat de performance énergétique (CPE) pour rénover les bâtiments publics**. Des projets pilotes ont ainsi permis de travailler sur des bâtiments de communes différentes et les modèles juridiques adaptés pour les regrouper, de mobiliser le marché des entreprises locales et de chercher de nouveaux leviers de financement.

Le 13 juin dernier, une conférence était organisée à la DREAL, à Lyon, avec les partenaires italiens du projet (Ville de Modène, Région Piémont). Le but : présenter les enseignements tirés de l'expérimentation à un public composé d'une soixantaine d'acteurs publics et privés. Ci-après quelques-uns de ces enseignements :

- **Ce type de CPE groupé s'est révélé être une bonne solution pour atteindre une taille suffisamment critique pour intéresser le marché.** Cela reste malgré tout complexe à mettre en place et chronophage pour la collectivité. **Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) peut ainsi être une aide précieuse**, d'une part dans la réalisation de l'audit patrimonial et la construction du cahier des charges de consultation, et d'autre part dans la mise au point et le suivi du contrat de performance énergétique.
- **Si pour la France et l'Italie, un marché du CPE est en place, les limites en termes d'investissement public, le manque de maturité du marché et l'obligation de garantie sont autant de freins relevés quant au déploiement de contrats de performance énergétique dans les pays du sud de l'Europe.** C'est ainsi que dans certains pays, les marchés lancés se sont révélés infructueux et dans d'autres, les répondants étaient de grandes entreprises fournisseurs d'énergie.
- **Une attention particulière doit être portée à la sélection des bâtiments faisant partie du contrat afin de garantir la faisabilité du CPE vis-à-vis du marché :** niveau de consommation d'énergie, capacité d'investissement des maîtres d'ouvrages, budget global du projet... Dans la zone méditerranéenne, dont le climat est tempéré, les besoins en énergie pour le chauffage ne

Avec le soutien de :



**Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement**  
Le Stratège-Péri - 18 rue Gabriel Péri  
69100 Villeurbanne  
Tél. +33 04 78 37 29 14  
[auvergnerhonealpes-ee.fr](http://auvergnerhonealpes-ee.fr)

sont pas très élevés et rendent les CPE parfois peu attractifs. En revanche, les besoins de refroidissement, eux, sont croissants et il peut être intéressant de coupler avec des installations photovoltaïques en toiture.

Un site internet, un guide de recommandations et un forum partagé sont en ligne pour partager les enseignements du projet <http://steppingplatform.com>

A propos des contrats de performance énergétique : Il s'agit d'un outil permettant de garantir durablement l'amélioration de la performance énergétique d'un ou plusieurs bâtiments, c'est-à-dire de diminuer les consommations d'énergie par rapport à une situation de référence. Le CPE se traduit par un investissement dans des travaux, des fournitures et/ou des services. C'est un contrat entre deux parties : le maître d'ouvrage et l'opérateur, titulaire du marché à qui incombe une garantie de résultats.

En savoir plus : <http://www.cpeauvergnerhonealpes.org>

**Contact presse** : Stéphanie Marquet [stephanie.marquet@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:stephanie.marquet@auvergnerhonealpes-ee.fr) 07 60 87 67 33